



Journées des Acteurs de la Mutualisation

Compte rendu 2025

Une édition co-organisée par :
Cagibig, le SAAS, la Grande Régie, et la Ville Les Ponts-de-Cé

Angers Loire Métropole Les Ponts-de-Cé
Jeudi 13 novembre de 09h à 18h

Sommaire

Introduction	page 3
1. Plénière d'introduction	page 3
1.1. Rappel historique et trajectoire des JAM	
1.2. Présentation des co-organisateur	
2. Table ronde : Comment renforcer la coopération entre les acteurs de la mutualisation et les collectivités territoriales ?	page 4
2.1. Adapter le cadre juridique pour favoriser l'économie circulaire dans notre secteur	
2.2. Développer des modèles de mutualisation fiables et sécurisés	
2.3. Favoriser la mutualisation d'espaces : opportunités et contraintes	
2.4. Sortir du mythe de la concurrence : vers une logique de complémentarité	
3. La FAMEUSE : vers une Fédération des Actions de la Mutualisation Écologiquement Utiles et Socialement Engagées	page 8
3.1. Finalité : structurer une voix collective au niveau national	
3.2. Missions : outiller, défendre, accompagner	
3.3. Publics concernés : un réseau large et pluriel	
4. Café Mutu – Trois temps en parallèle	page 10
4.1. Café Mutu – Mutualisation de matériel	
4.2. Café Mutu – Diffusion mutualisée	
4.3. Café Mutu – Mutualisation multiforme	
Restitution générale et conclusion	page 17

Introduction

Les JAM 2025 (Journée des Acteur·rices de la Mutualisation) ont réuni plus de 70 acteurs et actrices engagés dans les démarches de mutualisation à l'échelle nationale : structures culturelles, collectivités, réseaux professionnels, acteur·rices de l'ESS et services de l'État. Cette édition a confirmé la dynamique croissante autour de la mutualisation comme levier de transformation écologique, économique et sociale du secteur culturel et événementiel.

La journée s'est ouverte par une plénière introductive retraçant l'historique des JAM, présentant les structures co-organisatrices et posant les enjeux structurants de cette édition 2025.

1. Plénière d'introduction

1.1. Rappel historique et trajectoire des JAM

La journée a débuté par une séance plénière visant à rappeler le contexte, les enjeux et l'ambition des JAM.

Les intervenant·es ont présenté l'historique des JAM, un événement né de la volonté de plusieurs acteurs culturels et techniques d'encourager le partage de ressources, la coopération inter-structure et le développement de modèles plus durables dans le secteur événementiel et culturel.

Les intervenants ont rappelé les grandes étapes ayant conduit à la création puis au développement des JAM :

- En 2020, durant la période Covid, Cagibig lance une étude nationale pour dresser un panorama des initiatives de mutualisation existantes. Cette enquête marque le point de départ d'un mouvement structurant de réflexion collective.
- En 2021, la publication du Panorama de la Mutualisation s'accompagne de la première édition des JAM à Lyon. La journée devient rapidement un espace ressource, permettant d'échanger sur les pratiques, les modèles économiques et les enjeux de terrain.
- En 2023, le dispositif s'étend à de nouveaux territoires : Dijon, Tours et Angers organisent à leur tour leurs propres JAM, montrant la nécessité d'ancrer localement les dynamiques de coopération.
- En 2024, la continuité des JAM sur Lyon et Angers confirme l'installation durable de ces rencontres et l'intérêt croissant des acteurs et des collectivités.

Les JAM 2025 s'inscrivent donc dans une trajectoire nationale de structuration et de montée en puissance des démarches de mutualisation.

1.2. Présentation des co-organisateur

La plénière a également permis d'identifier les structures co-organisatrices actuelles des JAM :

- Cagibig est un acteur de référence de la mutualisation de ressources matérielles en Auvergne-Rhône-Alpes et accompagne aujourd'hui plus de 200 structures dans l'optimisation de l'usage de leurs ressources. Son modèle repose sur un système de points permettant de réguler l'accès aux biens partagés de manière équitable, selon les contributions des utilisateurs.
- Le SAAS rassemble des professionnels du spectacle vivant pour rompre l'isolement et renforcer la coopération. Organisés en gouvernance partagée, ils valorisent la solidarité et la convivialité, et regroupent aujourd'hui 56 compagnies et 14 professionnels à titre individuel. Leur mutualisation se traduit, entre autres, par trois lieux partagés et l'organisation d'un événement annuel, le festival « Ça Chauffe! »
- La Grande Régie agit sur trois axes : entraide entre structures, événements communs et rôle de porte-voix pour contribuer aux politiques publiques. Créée pour sortir de l'isolement et favoriser l'échange de savoir-faire, elle regroupe cinq structures en région Centre et organise notamment le festival coopératif et itinérant « Tram ». Les membres partagent également des matériels, appartiennent à un même syndicat et participent activement aux réseaux professionnels.

Les objectifs de la journée ont ensuite été rappelés, avec la présentation du programme construit autour d'échanges, d'ateliers pratiques, de retours d'expérience et d'un temps de réflexion prospective destiné à renforcer les modèles de mutualisation existants.

2. Table ronde : Comment renforcer la coopération entre les acteurs de la mutualisation et les collectivités territoriales ?

Avec le Ministère de la Culture Ile-de-France), l'IRESA (Pays de la Loire) et Raviv Toulouse (Occitanie), cette table ronde a offert un panorama riche et complémentaire sur les dynamiques de coopération entre structures culturelles, collectivités, services de l'État et acteurs de terrain, dans un contexte où les enjeux environnementaux et économiques renforcent la nécessité de repenser les modèles d'organisation.



2.1. Adapter le cadre juridique pour favoriser l'économie circulaire dans notre secteur

Les échanges ont d'abord mis en lumière les évolutions juridiques indispensables pour inscrire durablement les pratiques culturelles dans l'économie circulaire.

S'appuyant sur une étude récente, intitulée "Etude des leviers juridiques facilitant des activités culturelles dans l'économie circulaire", le Ministère de la Culture a présenté plusieurs pistes de travail visant à lever les obstacles encore présents dans les filières artistiques et scénographiques.

Les priorités identifiées sont les suivantes :

- Lever les freins réglementaires empêchant la circularité des matériaux, ressources et matières premières.
- Clarifier les questions de droit d'auteur dans les situations d'écoconception, de transformation ou de réemploi d'objets scénographiques ou techniques.
- Encourager les investissements mutualisés, en permettant à plusieurs structures de déposer conjointement une demande de financement ou d'acquérir collectivement du matériel partagé.

- Structurer un programme national autour de la mutualisation, annoncé pour le 1er semestre 2026 et piloté par ATEMIS, afin de renforcer les pratiques de partage.
- Développer des Groupements d'Intérêt Public (GIP) impliquant acteurs publics et privés pour accompagner la gestion collective des ressources.
- Anticiper la fin de vie des matériaux et organiser une meilleure gestion des déchets issus des filières culturelles, notamment scénographiques.

Cet axe a mis en évidence la nécessité d'un cadre plus lisible, stabilisé et propice au développement de la mutualisation dans le secteur culturel.

2.2. Développer des modèles de mutualisation fiables et sécurisés

Les échanges ont ensuite porté sur les multiples formes de mutualisation en cours de développement (bureaux, compétences, véhicules, locaux, etc.), ainsi que sur les obstacles freinant leur essor. Un frein majeur identifié concerne la mutualisation de matériel, fortement complexifiée par :

- les questions d'assurance,
- la gestion des risques,
- les responsabilités en cas de dégradation,
- la couverture des usages selon les types de structures.

Ces freins ont été décrits comme un obstacle important à une généralisation de la mutualisation de ressources matérielles, nécessitant un travail spécifique avec les assureurs et les acteurs institutionnels.

2.3. Favoriser la mutualisation d'espaces : opportunités et contraintes

Un retour d'expérience sur la mutualisation d'espaces a permis de souligner les réalités concrètes de ce type de partenariat, porté par différents lieux (MJC, théâtres, structures municipales, salles culturelles...). Deux difficultés majeures ont été identifiées :

- Une réticence persistante des structures à ouvrir leurs lieux, liée à l'incertitude sur les activités accueillies ou sur les publics susceptibles de fréquenter les espaces.
- Les contraintes des ERP (Établissements Recevant du Public) : exigences de sécurité, présence humaine obligatoire, protocoles d'accueil et d'évacuation... Ces obligations génèrent des coûts humains et financiers élevés, qui limitent la mise à disposition d'espaces.

Ces constats mettent en évidence la nécessité de modèles organisationnels adaptés, d'une ingénierie juridique solide et de conventions claires pour sécuriser ce type de mutualisation.

2.4. Sortir du mythe de la concurrence : vers une logique de complémentarité

Un temps d'échange important a été consacré à la question de la supposée concurrence entre les structures de mutualisation et les prestataires techniques.

Les échanges ont souligné que cette opposition est en réalité infondée :

- Les prestataires s'appuient très souvent sur du matériel mutualisé dans le cadre de leurs prestations.
- Leur métier repose avant tout sur le service : installation, montage, maintenance, expertise technique.
- Les acteurs de la mutualisation, de leur côté, ne vendent pas de prestation technique mais facilitent l'accès à des ressources partagées.

Les intervenant·es ont insisté sur l'importance de dépasser les logiques héritées de compétition, souvent ancrées dans les modèles économiques traditionnels, pour construire des dynamiques fondées sur :

- la confiance,
- la coopération,
- la complémentarité,
- la reconnaissance des expertises de chacun.

En filigrane de tous les échanges, un enjeu commun est ressorti : la nécessité d'une meilleure coordination interterritoriale, associant :

- collectivités,
- réseaux professionnels,
- services déconcentrés de l'État,
- structures culturelles et acteurs de terrain.

L'objectif partagé : sécuriser et amplifier les projets de mutualisation afin d'en faire un véritable levier d'action publique, d'équité territoriale et de transition écologique.

3. La FAMEUSE : vers une Fédération des Actions de la Mutualisation Écologiquement Utiles et Socialement Engagées

La Grande Régie, structure co-organisatrice des JAM, a présenté La FAMEUSE, association de préfiguration d'une future fédération nationale destinée à rassembler l'ensemble des acteurs et actrices de la mutualisation.

Cette initiative répond à un besoin largement partagé : disposer d'une structure capable de porter une vision commune, d'outiller les territoires et de faire reconnaître la mutualisation comme un pilier de la transition écologique et sociale de manière transsectorielle.



3.1. Finalité : structurer une voix collective au niveau national

La FAMEUSE a pour ambition de créer une représentation nationale forte et cohérente, capable :

- de représenter les acteurs et actrices de la mutualisation, quels que soient leur statut ou leur domaine d'activité ;
- d'harmoniser les pratiques et de donner de la lisibilité à un secteur encore dispersé, souvent peu identifié par les institutions ;
- d'accompagner les dynamiques locales, en soutenant l'implantation, la structuration et la montée en compétence des initiatives territoriales ;
- d'influencer les politiques publiques, en portant un plaidoyer commun pour faire évoluer les cadres réglementaires, fiscaux et financiers.

La création de cette instance répond à une nécessité : faire passer la mutualisation d'une pratique émergente à une politique publique structurée, soutenue et reconnue.

3.2. Missions : outiller, défendre, accompagner

Pour atteindre ces objectifs, La FAMEUSE se positionne comme un espace de ressources, de coopération et de représentation. Ses missions s'articulent autour de 5 axes principaux :

- Structurer, défendre et promouvoir l'économie de la mutualisation, afin de faire reconnaître son rôle pour la transition écologique, la solidarité inter structures et la réduction des coûts.
- Développer des référentiels communs, partager les bonnes pratiques et mettre en commun outils, méthodologies, modèles économiques et retours d'expérience.
- Porter des actions de plaidoyer, notamment pour adapter les cadres juridiques (responsabilités, assurances, statuts), fiscaux (TVA, amortissements partagés) et financiers (modèles d'investissement collectifs).
- Proposer des actions professionnelles, telles que : formations, rencontres nationales, ateliers, publications, baromètres d'impact, analyses sectorielles.
- Accompagner les projets locaux, en animant des groupes de travail thématiques, en mettant en réseau les structures et en favorisant l'émergence de coopérations territoriales cohérentes.

L'objectif est clair : donner aux acteurs les moyens de se professionnaliser, de peser collectivement et de pérenniser leurs modèles.

3.3. Publics concernés : un réseau large et pluriel

La FAMEUSE s'adresse à l'ensemble des organisations engagées dans des pratiques de mutualisation, quel que soit leur niveau d'avancement ou leur domaine :

- associations et coopératives,
- entreprises et structures de l'ESS,
- collectivités territoriales et institutions publiques,
- réseaux professionnels, tiers-lieux, plateformes logistiques, lieux culturels ou techniques.

Ce maillage large traduit une ambition : faire émerger un modèle durable fondé sur le partage, la coopération et la solidarité territoriale, et créer un espace de dialogue commun entre les multiples acteurs concernés.

Les adhésions à la FAMEUSE sont désormais ouvertes : rejoindre la fédération, c'est intégrer une dynamique collective vivante, accéder à des temps d'échanges, contribuer aux réflexions sur la mutualisation et soutenir concrètement le développement de projets communs à l'échelle des territoires. L'adhésion peut se faire très simplement ici via HelloAsso, en quelques clics [JUSTE ICI!](#)

4. Café Mutu – Trois temps en parallèle

Trois ateliers en parallèle ont permis d'approfondir différentes formes de mutualisation.

Le Café Mutu organisé dans le cadre des JAM 2025 a réuni un ensemble d'acteurs aux profils variés afin de réfléchir collectivement aux enjeux, pratiques et modèles économiques de la mutualisation de matériel en France. L'objectif de ce temps d'échange était de créer un espace convivial et horizontal, inspiré des cafés philos, dans lequel chacun pouvait s'exprimer librement, partager ses expériences, ses difficultés, et ses intuitions sur les nouvelles manières de coopérer.

4.1. Café Mutu – Mutualisation de matériel

Animé par Cagibig (AURA), le Café Mutu s'est ouvert sur un tour de table riche qui a révélé la grande diversité des pratiques de mutualisation existant sur les territoires. Certains participants ont décrit leurs expériences d'achats groupés, d'autres ont présenté des dispositifs de mise en commun de matériel technique, tandis que plusieurs acteurs ont partagé leurs démarches de mutualisation d'emplois ou de compétences. Cette entrée en matière a montré à quel point les dynamiques de coopération se déploient à des échelles variées, allant d'initiatives locales informelles à des organisations plus structurées intégrées dans des projets culturels ambitieux.

L'un des temps forts a été la présentation de la Ressourcerie Culturelle de Montaigu (Pays de la Loire), qui développe depuis 2019 un modèle hybride mêlant collecte, réemploi, revente, location et mutualisation de matériel événementiel. Ce projet est né d'un constat partagé par de nombreux professionnels : une quantité importante de matériel est sous-utilisée, stockée sans perspective d'usage ou promise à la benne, en raison de l'obsolescence, du renouvellement d'équipements ou de besoins techniques changeants. La Ressourcerie Culturelle s'attache ainsi à :

- collecter et réemployer du matériel issu du spectacle vivant,
- prolonger sa durée de vie par la remise en état,
- le remettre en circulation grâce à la mutualisation ou à la revente solidaire,
- sensibiliser les acteurs à des pratiques plus responsables et durables.

Ce retour d'expérience a mis en évidence plusieurs défis structurants : disponibilité du foncier, gestion professionnelle du stock, formation à l'entretien et au contrôle qualité, amortissement du matériel, etc. Autant d'enjeux qui rappellent que réemploi et mutualisation nécessitent une organisation robuste et des compétences techniques précises.

La présentation de Cagibig est venue compléter ces échanges. Porté initialement par un collectif de techniciens et de régisseurs, Cagibig s'est structuré autour d'un principe simple : permettre aux structures contributrices de mettre en commun leurs équipements, tout en garantissant un accès équitable via un système de points. Au fil du temps, le modèle s'est enrichi avec la création de magasins itinérants, un travail approfondi sur la gouvernance, et une coopération étroite entre les contributeurs-utilisateurs; L'intervention de Cagibig a insisté sur la dimension coopérative et systémique du modèle :

- optimisation de l'usage des ressources existantes,
- réduction des achats neufs,
- entretien et réparation pour prolonger la durée de vie du matériel,
- transparence assurée par un tiers de confiance,
- réduction des coûts significative pour les structures sur plusieurs années.

L'approche de Cagibig s'inscrit pleinement dans une logique de sobriété matérielle et d'économie de la fonctionnalité, venant en complément des démarches de réemploi et de ressourcerie. Là où la Ressourcerie réintroduit des équipements dans le circuit, Cagibig optimise et organise leur utilisation collective sur un territoire.

Les deux initiatives illustrent la complémentarité des leviers nécessaires pour structurer une véritable économie circulaire culturelle :

- La Ressourcerie agit principalement en amont et en aval : récupération, remise en état, redistribution, sensibilisation.
- Le mutualisateur intervient sur le cœur de l'usage : mise en commun, optimisation, entretien, coopération territoriale.

Ensemble, ces deux logiques permettent :

- d'éviter la mise au rebut de matériel encore fonctionnel,
- d'augmenter le taux d'usage des équipements déjà en circulation,
- de réduire la production de déchets et la consommation de ressources,
- de renforcer les solidarités professionnelles et l'intelligence collective.

Les échanges collectifs ont permis d'identifier plusieurs enjeux qui concernent l'ensemble des acteurs de la mutualisation et du réemploi :

- la nécessité de disposer de lieux de stockage adaptés ou d'un réseau d'hébergeurs sécurisés ;
- l'importance de la formation aux bonnes pratiques de manipulation et d'entretien ;
- la gestion de la dégradation prématurée en cas de mauvais usage ;
- les difficultés de suivi du matériel lorsqu'il circule sur plusieurs sites ;
- les besoins croissants en évaluation : coûts évités, déchets réduits, coopérations renforcées

Ces constats convergent vers une même conclusion : la mutualisation et le réemploi constituent des leviers puissants de transition écologique, mais exigent une organisation professionnelle, un cadre partagé et une véritable coordination territoriale.

4.2. Café Mutu – Diffusion mutualisée

Cet atelier a proposé un tour d'horizon de trois initiatives majeures de diffusion mutualisée : le Festival Ça Chauffe (Pays de la Loire), Scènes sur Seine (Ile-de-France) et Jeudiffusion (Centre Val de Loire). Malgré des contextes géographiques et des modèles d'organisation différents, toutes trois partagent un même objectif : rompre l'isolement des compagnies, mutualiser la relation aux programmeur-trices et imaginer des manières plus solidaires de produire et diffuser.

Festival Ça Chauffe (Pays de la Loire)

Créé en 2009, le festival naît d'une logique de solidarité : une compagnie se voit offrir un créneau de programmation et choisit d'en faire bénéficier d'autres artistes plutôt que de l'occuper seule. Ce geste fondateur marque encore aujourd'hui l'identité du dispositif.

Initialement centré sur le théâtre, le festival s'ouvre en 2018 à la musique et à la danse et s'inscrit désormais comme un temps fort local majeur, toujours programmé pendant les vacances d'hiver.

Le festival rassemble chaque année 20 à 25 compagnies, sans ligne esthétique imposée, la seule condition étant d'être adhérent au SAAS depuis au moins deux ans. Plusieurs types de structures programmatiques s'y associent : centres sociaux, bibliothèques, théâtres municipaux, médiathèques, etc. La programmation suit des créneaux assumés : matin et après-midi pour le jeune public, soirée pour le tout-public.

Depuis 2021, une coordination salariée complète un fonctionnement largement coopératif reposant sur des commissions thématiques : communication, librairie, technique, administration, billetterie, bar, décoration... Le COPIL réunit la coordination, les référent·es des commissions, les élus, les techniciens et l'équipe administrative.

Les recettes sont mutualisées dans un pot commun, puis redistribuées selon deux critères :

- une rémunération forfaitaire par personne au plateau (env. 250–260 €)
- un complément versé à la compagnie

Ce modèle favorise l'équité et limite les écarts entre équipes artistiques.

Une commission dédiée gère les invitations et une diffusion renforcée, même si aucun outil de mesure des retombées n'a encore été créé. Les bénéficiaires sont néanmoins reconnus : maillage territorial, visibilité accrue, échanges artistiques et coopérations renforcées

Scènes sur Seine (Île-de-France)

Né en 2017, *Scènes sur Seine* répond à une problématique très forte en région francilienne :

- difficulté à faire venir les professionnel·les,
- domination du festival d'Avignon,
- besoin d'un espace coopératif dédié aux compagnies IDF.

L'idée : proposer un dispositif hors des injonctions avignonaises, recentré sur les dynamiques territoriales.

Le dispositif passe progressivement :

- de 20 compagnies présentant leurs spectacles en intégralité (2017–2018),
- à 25 compagnies avec une présentation de 10 minutes (2019),
- jusqu'à 40 compagnies en 2021, avec captations vidéo produites avec une école de cinéma.

Ce changement illustre la volonté d'ouvrir davantage l'espace et de faciliter l'accès aux compagnies moins dotées.

Les effets sont multiples : achats de spectacles, résidences, partenariats, invitations... mais aussi sortie de l'isolement pour nombre de compagnies.

Porté par la FRAIF, Scènes sur Seine bénéficie ponctuellement de soutiens publics (Ville de Paris, DRAC, Région IDF...)

Les perspectives à partir de 2026 :

- ouvrir le dispositif à la grande couronne,
- explorer des formats innovants (speed-dating pro),
- demander aux compagnies d'apposer le logo « Scènes sur Seine » sur les dates obtenues grâce au dispositif.

Jeudiffusion (Centre-Val de Loire)

Inspiré de Scènes sur Seine, Jeudiffusion répond à un besoin différent :

- jouer hors de son département,
- créer des liens entre compagnies éloignées géographiquement,
- contrebalancer l'isolement territorial caractéristique du Centre-Val de Loire.

Les spectacles sont présentés en entier, en configuration technique légère, sans ligne artistique déterminée.

La gouvernance repose sur un COPIL et des commissions départementales, avec des compagnies accueillantes et accueillies en rotation.

Le cadre juridique repose sur une Société en Participation (SEP) portée par une compagnie référente.

Le dispositif s'appuie sur un engagement bénévole important. Certains labels institutionnels restent réservés, ce qui crée parfois des tensions, régulées grâce à des temps d'échanges réguliers.

Jeudiffusion génère des résidences, dates, rencontres professionnelles, mais sur un rythme lent.

La 5e édition marque une progression notable : outils mutualisés, plaquettes communes, amélioration des méthodes.

Une faiblesse centrale : l'absence de dispositif commun de relance des professionnels après l'événement, chaque compagnie assurant ses propres suivis. Un autre enjeu : certaines compagnies se désengagent dès qu'une équipe salariée se structure.

Ces trois projets montrent à quel point la diffusion mutualisée constitue un levier puissant pour :

- rompre l'isolement des compagnies,
- favoriser des logiques coopératives,
- mieux articuler ambitions artistiques et réalités économiques,
- répondre aux enjeux écologiques, en optimisant déplacements, moyens techniques et ressources.

Ils mettent aussi en lumière des limites récurrentes : surcharge bénévole, manque d'outils d'impact, reconnaissance institutionnelle insuffisante, difficulté à professionnaliser la diffusion.

Un besoin majeur apparaît : concevoir des outils communs de suivi et de mesure, pour consolider les dynamiques territoriales.

4.3. Café Mutu – Mutualisation multiforme

Cet atelier a permis d'explorer la grande variété des formes de mutualisation existantes ou en émergence : partage de matériel, mise en commun de compétences ou d'emplois, outils collectifs, espaces partagés, gouvernance coopérative... L'ensemble des participant-es s'est interrogé sur une question centrale : comment les actions de mutualisation peuvent-elles répondre aux besoins d'un écosystème territorial dans le contexte actuel ?

Un premier constat a porté sur la nécessité de clarifier ce que l'on entend réellement par « mutualiser ». Loin d'un simple argument de greenwashing visant à « faire plus avec moins », la mutualisation doit être pensée dans un cadre précis : elle requiert une définition juridique solide, une inscription claire dans un territoire, une cohérence avec les besoins des acteurs locaux, et un ancrage dans les principes fondateurs du mutualisme tels que la solidarité, l'équité et la coopération.

Les échanges ont également mis en lumière la diversité des formes possibles. Certaines relèvent de la solidarité financière, d'autres du mécénat de compétences ou encore de la mutualisation de l'emploi via des groupements d'employeurs lorsque cela est possible. Les initiatives peuvent aussi prendre la forme d'outils numériques communs, de coopérations inter-collectivités ou de dispositifs hybrides mêlant accompagnement, diffusion et production. Cette diversité témoigne d'un mouvement large qui dépasse largement le seul partage de matériel.

Les besoins territoriaux exprimés lors de l'atelier convergent vers plusieurs enjeux majeurs. Les acteurs soulignent, par exemple, le manque de circulation de l'information et la difficulté à relier entre elles les initiatives existantes. L'atelier a également fait émerger une préoccupation forte : comment continuer à agir dans un contexte de réduction des budgets et de contraintes croissantes ? À cela s'ajoute la nécessité d'imaginer des projets adaptés aux impératifs de la transition écologique, qu'il s'agisse de scénographies, de matériaux, de transports ou d'alimentation.

Plusieurs initiatives inspirantes ont été présentées pour illustrer ces dynamiques. On peut citer le groupe de travail « mutualisation du matériel » d'Angers Loire Métropole, les dispositifs de coopération entre villes, ou encore les formats innovants développés par des festivals comme Ça Chauffe. Les pôles régionaux du spectacle vivant jouent également un rôle structurant en facilitant les échanges, en relayant les informations et en encourageant la mise en commun.

Enfin, l'atelier a permis d'esquisser plusieurs pistes d'avenir. Parmi les propositions figurent la réalisation d'une cartographie des acteurs et lieux de mutualisation, l'élaboration d'un schéma territorial pour nourrir un plaidoyer cohérent, ou encore la création éventuelle d'une SCIC dédiée à la mutualisation, permettant de fédérer acteurs culturels, collectivités et partenaires. D'autres idées incluent l'organisation d'« éductours » inspirés du tourisme pour mieux connaître les lieux du territoire, la mise en place d'une plateforme de covoiturage pour faciliter les rencontres professionnelles, ou encore un rapprochement structuré entre les initiatives existantes comme le SAAS d'Angers, le RAVIV de Toulouse, Angers Loire Métropole ou les réseaux régionaux.

Restitution générale et conclusion

La journée a montré que la mutualisation n'est plus un sujet périphérique, mais un outil stratégique pour répondre aux enjeux écologiques, économiques et sociaux du secteur culturel. Pour être pleinement efficace, elle nécessite :

- des cadres juridiques adaptés,
- une reconnaissance institutionnelle,
- des compétences techniques,
- des méthodes éprouvées,
- des moyens humains,
- et une volonté collective de coopération sur le long terme.

Les échanges ont fait émerger :

- le besoin de nouvelles formations,
- le renforcement des outils de suivi,
- l'accompagnement à la structuration des initiatives,
- l'importance de rencontres régulières pour éviter la dispersion des efforts.

Enfin, la présentation de La FAMEUSE, future fédération nationale de la mutualisation, inscrit cette journée dans une perspective de structuration large : se doter d'une voix nationale commune pour défendre, valoriser et coordonner les initiatives de mutualisation.

Les JAM 2025 ont ainsi confirmé l'urgence de soutenir les acteurs de terrain dans leurs démarches, de structurer un plaidoyer collectif et de rendre visible la richesse des pratiques coopératives qui transforment déjà le paysage culturel.

